

NOTE AUX LECTEURS :

Le présent document constitue la dernière version du schéma d'aménagement révisé. Il s'agit d'une version corrigée de la version définitive adoptée en septembre 1996 qui répond aux objections gouvernementales émises dans l'avis de février 1997, ceci justifiant son refus de faire entrer en vigueur cette version définitive. Les changements apportés au texte ou à la cartographie l'ont été pour d'abord satisfaire les attentes formulées par le gouvernement.

Des démarches de fusions municipales impliquant la ville d'Asbestos avec la municipalité de Trois-Lacs et la ville de Danville avec la municipalité de Shipton sont présentement en cours. Les conclusions de ces démarches n'étant pas encore officielles, ce schéma d'aménagement n'en a pas tenu compte.

L'exercice de préparation d'un schéma d'aménagement se faisant à partir d'une échelle régionale, les changements entraînés par les fusions auront très peu d'effets sur le contenu du schéma d'aménagement révisé. Cependant, un fois les fusions officialisées, la MRC verra à ajuster son schéma d'aménagement si nécessaire.